

3

MOTION

plan d'urgence en matière d'accueil et d'asile

La Chambre des député.e.s,


Considérant


- que la nouvelle loi sur l'accueil des demandeurs de protection internationale et des bénéficiaires de la protection temporaire prévoit l'établissement d'un plan d'urgence en matière d'accueil et d'asile ;
- que ce plan a pour objet de définir les mesures à prendre pour garantir un accueil adapté des demandeurs, dans les cas où le Grand-Duché de Luxembourg est confronté à un nombre disproportionné de demandeurs, y compris de mineurs non accompagnés ;
- qu'à ce jour, ce plan d'urgence n'a pas encore été présenté ;
- la nécessité de disposer d'un cadre opérationnel clair afin d'anticiper d'éventuelles situations de forte pression sur les capacités d'accueil du pays ;
- que les organisations de la société civile disposent d'une expertise de terrain essentielle en matière d'accueil, d'accompagnement et de protection des personnes concernées ;


invite le gouvernement

- à élaborer et à mettre en place, dans les meilleurs délais, le plan d'urgence en matière d'accueil et d'asile prévu par la loi ;
- à associer étroitement à l'élaboration de ce plan les organisations de la société civile actives dans les domaines de l'asile, de l'accueil et de la protection des droits fondamentaux ;
- à consulter et à informer régulièrement la Chambre des Députés tout au long du processus d'élaboration du plan, notamment quant à son contenu, y inclus les moyens humains, matériels et financiers prévus pour sa mise en œuvre.

Signatures :


DJUNA BERNARD


MIROSLAV ŠETOVIC


Séverine Tassin